

Les Infos de Base

Dans ce numéro

1

État de la publication

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

3

Liste des règlements intégrés à l'*Infobase Règlements du Québec*

Tous à vos postes !
Exemple de recherche : Comment repérer les lois qui contiennent plusieurs termes donnés ?

4

Ajout technologique

Modification de la présentation de Les Infos de Base

Procédure pour la mise à jour d'**ACCÈS LÉGAL**

Gaudet Éditeur Itée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (T)
514/893-0244 (F)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique *ACCÈS LÉGAL*^{md}. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 10 du 6 mars 2002.

L'*Infobase Règlements du Québec* contient les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, fascicule n° 10 du 6 mars 2002, et à la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, fascicule n° 10 du 9 mars 2002.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* contient le texte intégral des projets de lois publiques sanctionnées de 1998 à 2001.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec, Partie 2*, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 10 du 6 mars 2002, et de la *Gazette officielle du Québec, Partie 1*, du fascicule n° 40 du

3 octobre 1998 au fascicule n° 10 du 9 mars 2002.

La *Statutes of Québec Infobase* est à jour au 1^{er} avril 2001 et au 9 novembre 2001 pour le *Civil Code of Québec*.

La *Regulations of Québec Infobase* est à jour au 6 novembre 2001.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2001.

Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6**, aa. 8, 36-36.2, 47, 48, 60-67, 69.0.1-69.0.7, 69.5.

Loi sur l'administration financière, L.Q. 2000, c. 15, a. 166 (partie).

Loi sur l'administration financière, L.R.Q., c. **A-6.001**, aa. 10, 17, 19, 65, 164.

Articles entrés en vigueur, aa. 15-19, 61-66, 70-76, 164, 166 (partie);

Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers, L.Q. 2001, c. 75, aa. 3-7.

Loi sur l'Agence métropolitaine de transport, L.R.Q., c. **A-7.02**, a. 5.

Loi sur les sociétés de transport en commun, L.Q. 2001, c. 23, a. 208.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. **C-8.3**, aa. 4, 7, 62, 108.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 316-319.

Code du travail, L.R.Q., c. **C-27**, aa. 137.11-137.16.

Loi modifiant le Code du travail, instituant la commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 26, a. 63.

Loi sur la Corporation d'hébergement du Québec, L.R.Q., c. **C-68.1**, a. 24.

Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers, L.Q. 2001, c. 75, a. 2.

Loi concernant les droits sur les mines, L.R.Q., c. **D-15**, aa. 1, 6, 6.1, 7, 8, 26.0.1, 35.4, 70.1.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 1-8.

Loi sur Financement-Québec, L.R.Q., c. **F-2.01**, a. 25.

Loi modifiant certaines dispositions législatives relatives à la conclusion et à la signature de transactions d'emprunt et d'instruments financiers, L.Q. 2001, c. 75, a. 1.

Loi constituant Fondation, le Fonds de développement de la Confédération des syndicats nationaux pour la coopération et l'emploi, L.R.Q., c. **F-3.1.2**, aa. 10, 10.1, 10.2.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 9, 10.

Loi constituant le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.), L.R.Q., c. **F-3.2.1**, aa. 9, 9.1, 9.2.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 11, 12.

Loi concernant l'impôt sur le tabac, L.R.Q., c. **I-2**, aa. 5.1, 8, 17.12, 17.13, 17.14, 20.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 13-16.

Loi sur les impôts, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs articles.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 17-228;

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, aa. 1-260.

Loi sur les licences, L.R.Q., c. **L-5**, a. 5.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, a. 229.

Loi sur le ministère du Revenu, L.R.Q., c. **M-31**, intitulé du chapitre I, aa. 1.0.1, 1.1, 14.4, 21, 28, 38, 58.1, 58.1.1, 58.2, 59.0.2, 59.0.3, 59.5.1-59.5.9, 59.6, 61.0.0.2, 64, 93.1.8, 93.1.12, 94.0.4.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 230-245;

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, aa. 261-265.

Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, L.R.Q., c. **R-5**, aa. 33.0.3, 33.0.4, 34, 34.1.4, 37.4.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 246-250.

Loi sur le régime de rentes du Québec, L.R.Q., c. **R-9**, aa. 47, 50.0.1, 52.1, 65.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, a. 251;

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, aa. 266-268.

Loi sur le remboursement d'impôts fonciers, L.R.Q., c. **R-20.1**, aa. 1.1.1, 1.3, 1.4.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, a. 252;

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, a. 269.

Loi sur la sécurité du revenu, L.R.Q., c. **S-3.1.1**, a. 49.

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, a. 270.

Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise, L.R.Q., c. **S-29.1**, aa. 4.0.1, 12, 12.1, 13, 16.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 253-257.

Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale, L.R.Q., c. **S-32.001**, a. 79.

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, a. 271.

Loi sur la taxe de vente du Québec, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 1, 10.1, 11.1, 17, 18, 18.0.1, 22.9, 22.9.1, 22.15.1, 22.18, 22.18.1, 22.28, 24.3, 32.2.1, 39.3, 39.4, 52, 54.1.1-54.1.6, 54.2, 54.3, 55.0.3, 76, 77, 81, 82.2, 91, 92, 99, 101, 101.1, 106, 108, 109, 114, 130, 136, 137.1, 138.1, 138.6, 138.6.1, 148, 174, 176, 179, 180.3, 190, 191, 191.3, 191.3.1-191.3.4, 193, 194, 197.2, 199, 199.0.1, 201, 222.6, 223, 225, 226, 255, 267, 268, 287.1-287.3, 297.1, 297.7.0.1, 297.7.0.2, 297.7.4.1, 297.7.4.2, 300.2, 301, 301.2, 301.4, 323.3, 324, 324.2, 329.1, 331.1-331.4, 334, 335, 350.1, 350.4, 350.5, 350.6, 350.7.1-350.7.6, 350.8, 350.11, 350.17.1-350.17.4, 350.42.1, 350.42.2, 353.6, 354, 354.1, 355, 355.1, 355.2, 355.3, 356, 357, 357.2, 357.4, 357.5, 360, 360.6, 362.2, 362.3, 368.1, 370.0.1, 370.0.2, 370.1, 370.3.1, 370.5, 370.6, 370.8, 370.9, 370.10, 370.13, 378.1, 378.2, 382.1-382.7, 383, 387.1, 402.3, 402.7, 402.8-402.12, 402.13-402.17, 404, 404.1, 404.2, 407.5, 411, 422, 423, 425, 425.0.1, 425.1, 425.2, 427.3, 433.1,

433.2, 433.7, 433.8, 433.15, 434, 435.2, 438.1, 444, 445, 446, 446.1, 447.1, 449, 450.1, 455, 457.1, 457.1.1, 457.1.2, 457.3, 462.1, 473.1, 473.1.1, 505.1-505.3, 538, 541.36, 541.53, 677.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 258-311;

Loi modifiant de nouveau la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 53, aa. 272-386.

Loi concernant la taxe sur les carburants, L.R.Q., c. T-1, aa. 10.8, 10.9, 10.10, 26, 52.1, 56.

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives, L.Q. 2001, c. 51, aa. 312-315.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Liste des règlements intégrés à l'Infobase Règlements du Québec

abrogés :

Règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle des agronomes, R.R.Q., 1981, c. A-12, r. 3;

Règlement sur l'assurance-récolte selon le système collectif, [R.R.Q., c. A-30, r. 20.];

Règlement sur l'assurance-récolte selon le système individuel, [R.R.Q., c. A-30, r. 21.];

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec, [R.R.Q., c. C-26, r. 41.1.];

Règlement sur la réserve faunique de Plaisance, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.4.];

Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.1.];

Règlement sur l'inspection et le classement du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.4.1.01.].

ajoutés :

Programme d'assurance récolte, Avis du 21-02-02, (2002) 134 G.O. 1, 261;

Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle des agronomes, Décision du 06-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 1267;

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducatrices du Québec, Décision du 06-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 1614;

Règlement des producteurs acéricoles sur les normes de qualité et le classement, Décision 7360 du 07-09-01, (2001) 133 G.O. 2, 7217;

Règlement des producteurs acéricoles sur l'utilisation de la formaldéhyde, Décision 7471 du 31-01-02, (2002) 134 G.O. 2, 1296;

Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles, Décision 7449 du 21-12-01 et Décision 7484 du 19-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 1707;

Règlement sur l'établissement du Parc national de Plaisance, D. 156-2002 du 20-02-02, (2002) 134 G.O. 2, 1772.

modifiés :

Règlement sur les activités de piégeage et le commerce des fourrures, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 0.00002.];

Règlement sur les réserves fauniques, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.4.3.];

Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 3.5.];

Règlement imposant aux producteurs acéricoles une contribution spéciale pour fin de contrôle de la qualité, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 0.2.1.];

Règlement sur les prix du lait aux consommateurs, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.1.01.1.];

Règlement sur les quotas des producteurs de lait, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 2.1.1.02.];

Règlement sur la contribution pour l'application et l'administration du

plan conjoint des producteurs d'oeufs de consommation du Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 4.01.1.];

Règlement sur les parcs, [R.R.Q., c. P-9, r. 8.];

Règlement sur la protection des plantes, R.R.Q., 1981, c. P-39.01, r. 1;

Règlement sur les carrières et sablières, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 2;

Règlement sur les déchets biomédicaux, [R.R.Q., c. Q-2, r. 3.001.];

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9;

Règlement sur les régimes complémentaires de retraite, [R.R.Q., c. R-15.1, r. 1.];

Règlement sur les régimes complémentaires d'avantages sociaux dans l'industrie de la construction, [R.R.Q., c. R-20, r. 14.01.].

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

Tous à vos postes ! Exemple de recherche : Comment repérer les lois qui contiennent plusieurs termes donnés ?

L'objectif de cette chronique est d'approfondir les fonctions de recherche du logiciel Folio par une étude de cas.

Scénario

Votre patron vient vous voir un vendredi après-midi vers 15h30 pour vous demander de lui trouver la liste des lois qui contiennent à la fois le mot ministre et le mot règlement.

Étape 1 : la problématique

Par défaut, toute requête saisie dans la boîte de requête avancée s'effectue à l'intérieur d'un seul article. Il faut donc que tous les termes recherchés se trouvent à l'intérieur du même article pour que le moteur de recherche de Folio les repère.

Par exemple, la recherche «ministre et règlement» se limite à trouver les articles qui contiennent à la fois ces deux mots.

Mais dans votre cas, vous devez répertorier les lois qui contiennent ces deux termes, qu'ils soient dans un même article ou non.

Étape 2 : la solution

Le moteur de recherche de Folio permet de changer la base de recherche pour que les termes de la requête soient repérables au delà de l'enregistrement.

En effet, l'opérateur de recherche avancé «Niveau» permet de changer la base de recherche par un des niveaux définis dans une *Infobase*. Par exemple, le niveau Loi pour l'ensemble du texte d'une loi ou le niveau article pour celui d'un article. Voici la syntaxe de ce type de requête :

[Niveau <nom du niveau>:<termes à rechercher>]

Étape 3 : la recherche

En utilisant cet opérateur avancé, nous pouvons construire la requête suivante :

[Niveau Loi: ministre et règlement%]

Des résultats seront ciblés dans les lois qui contiennent ces deux termes, qu'ils soient présents dans le même article ou dans des articles différents.

Note : L'opérateur «%» permet de trouver les différents genres et nombres dans le cas d'un nom et les conjugaisons pour un verbe.

Étape 4 : le rapport

Maintenant que nous avons trouvé l'information demandée, il faut la présenter dans un format consultable.

Il est possible de créer un rapport en utilisant les options d'impression de la table du sommaire.

Avec le curseur positionné dans la fenêtre «sommaire», assurez-vous que l'option «Titres avec résultats» est sélectionnée.

Note : Cette option est disponible à partir du menu contextuel (cliquez avec

le bouton de droite de la souris dans une fenêtre). Elle permet de n'afficher que les niveaux qui contiennent au moins un résultat. Les lois sans résultats seront ainsi éliminées de l'affichage.

Avec l'option «Développer à un niveau», choisissez de développer la table des matières jusqu'au niveau «Loi».

Note : Cette option est disponible à partir du menu contextuel et du menu «Affichage». Elle permet de dérouler toute la table des matières jusqu'à un niveau donné.

Finalement, imprimez le tout en utilisant l'onglet «Imprimer le sommaire» dans la boîte de requête «Imprimer». Si nécessaire, changez l'orientation du papier en mode paysage pour voir les noms des lois contenant un grand nombre de caractères.

Mission accomplie !

Cette chronique vous appartient. Faites vos suggestions concernant les sujets à aborder à l'adresse infobase@gaudet.qc.ca.

Ajout technologique

De nouveaux modèles de requêtes ont été ajoutés à l'*Infobase Lois du Québec*. Ils permettent de cibler une recherche dans les lois portant sur un domaine du droit. Les recherches actuellement disponibles sont les suivantes : Recherche en droit des affaires, Recherche en droit du travail, Recherche en santé et sécurité du travail, et Recherche municipale.

Si vos commentaires sont positifs, ils seront étendus aux autres *Infobases* de la bibliothèque *Accès Légal*.

Modification de la présentation de Les Infos de Base

À partir de l'édition de mars d'*Accès Légal*, la présentation de la liste des modifications apportées à l'*Infobase*

Lois du Québec a été modifiée pour présenter les modifications en fonction de la loi modifiée plutôt que celle de la loi modifiante comme c'était le cas auparavant. Cette présentation permet le suivi des modifications législatives dans vos domaines de pratique.

Si vos commentaires sont positifs, cette méthode sera également appliquée pour les modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*.

Procédure pour la mise à jour d'ACCÈS LÉGAL

1. Insérez le cédérom dans le lecteur, choisissez l'option Installer les Infobases (ou les mettre à jour) puis suivez les instructions d'installation à l'écran;
2. Si vous avez effectué une **installation réseau sur une tour à cédéroms**, remplacez l'ancien cédérom par le nouveau;
3. Si vous avez effectué une **installation réseau sur un serveur**, remplacez les fichiers des *Infobases* (*.NFO) se trouvant sur le serveur par ceux se trouvant sur le nouveau cédérom dans le répertoire \PUB\NFO. Communiquez avec nous pour obtenir vos fichiers *.LCF pré-activés.